

## Conseil d'administration *Séance du 3 juillet 2017*

### **Présents**

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) M. Yann Lejolviet,
- (3) Mme Anne Nicolas (*procuration de 17h25 à 18h00*),
- (4) M. Louis-François Le Glass, représentant M. Gil Vauquelin,
- (5) M. Bernard Pouliquen, représentant M. Loïg Chesnais Girard, (*à partir de 17h38*),
- (6) M. Arnaud Stimec,
- (7) M. Pablo Diaz,
- (8) Mme Audrey Lebois,
- (9) M. Bruno Tilly,
- (10) Mme Claire Toupin-Guyot,
- (11) M. Léo Labarre (*à partir de 17h08*),
- (12) Mme Jeanne Thomas (*à partir de 17h08*),
- (13) M. Hugo Ferrelloc,
- (14) Mme Clémence Durand (*à partir de 17h08*),
- (15) M. Hervé Jaume.

### **Représentés**

- (16) M. Thierry Le Goff,
- (17) M. Xavier Crépin,
- (18) M. Jean Ollivro,
- (19) M. Romain Pasquier,
- (20) M. Léna Le Goff,
- (21) M. Maxime Pechkechian,
- (22) M. Alexis Chaigneau.

### **Membres ayant voix consultative**

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,  
Mme Isabelle Pellerin (*17h10*).

### **Membres ayant voix consultative - excusés**

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire Régional.

### **Invités**

M. Gwenaël Leblong-Masclat, Directeur général des services,  
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion.

\*  
\* \*

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h04 et donne lecture des différentes procurations.

M. Gil Vauquelin	est représenté par :	M. Louis-François Le Glass
------------------	----------------------	----------------------------

M. Thierry Le Goff	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne Nicolas	donne pouvoir à :	M. Yann Lejolivet ( <i>de 17h25 à 18h</i> )
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Romain Pasquier	donne pouvoir à :	Mme Claire Toupin-Guyot
M. Xavier Crépin	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
M. Léna Le Goff	donne pouvoir à :	M. Léo Labarre
M. Maxime Pechkechian	donne pouvoir à :	Mme Clémence Durand
M. Alexis Chaigneau	donne pouvoir à :	Mme Jeanne Thomas

M. le Président évoque le fait qu'un conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire (UBL) est en cours au même moment et que M. Pouliquen rejoindra l'IEP en cours de séance. Il présente par ailleurs la première délibération de la séance.

## Délibération n°2017-23 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2017

*Suite à un premier vote effectué à l'unanimité sur la première délibération, M. le Président propose que le texte soit soumis à nouveau à un vote suite à l'arrivée de trois élus étudiants à 17h08. Ces derniers veulent en effet soumettre au conseil des modifications de la rédaction du compte-rendu.*

*M. le Président souligne que c'est ici une démarche exceptionnelle. Il invite pour l'avenir les administrateurs à arriver à l'heure aux séances et le cas échéant à s'excuser en rentrant en salle du conseil.*

\*\*

Mme Thomas propose tout d'abord une rédaction alternative page 23 du compte-rendu. Le texte précédent était le suivant :

*« M. Le Floch fait remarquer que la sélection par les notes est le mode d'entrée à l'IEP de par le concours, permettant ainsi un critère objectif de comparaison »*

Il est proposé :

*« En réponse à M. Chaigneau, [...] ainsi un critère objectif de comparaison »*

M. le Président demande si cet ajout est discuté par le conseil et demande l'avis de M. le Directeur sur la question. M. Le Floch répond qu'il ne voit pas de dénaturation de son propos par cette modification.

--

M. Labarre propose une deuxième modification au niveau de la page 24 du compte-rendu. Il s'agit de compléter le paragraphe suivant :

*« M. Pechkechian remet en fin de conseil au Directeur la Charte des associations, document reprenant les différents problèmes récents relevés par les associations étudiantes, tant en fonctionnement qu'en gestion, et qui appellent selon eux des réponses. En effet, depuis le départ du chargé de mission en charge des associations, la charge revient essentiellement dans les mains de l'agent en charge de la comptabilité qui ne peut y consacrer autant de temps »*

L'ajout proposé est la formulation suivante :

*« [...] y consacrer autant de temps. C'est face à ces problèmes de gestion et de fonctionnement, ainsi qu'à un déficit de reconnaissance de la part de la Direction ressenti par les étudiants investis dans les associations quant au travail qu'ils fournissent, que se sont réunis cette année les Etats généraux des associations. »*

M. le Président fait remarquer que les modifications du compte-rendu doivent être fournies par écrit au Conseil, au plus tard le jour du conseil afin qu'il soit possible aux administrateurs de se prononcer sur les nouveaux éléments proposés.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération avec les amendements apportés.

## Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

- *La délibération n°2017-23 relative à l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2017 est adoptée à l'unanimité.*

## **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

M. le Président donne la parole à M. Le Floch pour les informations aux administrateurs.

M. le Directeur souligne tout d'abord que de nombreux mois se sont écoulés depuis le dernier conseil d'administration. Il explique qu'une séance était prévue initialement en juin pour officialiser la signature du contrat de site avec le Ministère, mais que celle-ci a été repoussée en juillet. La signature n'est d'ailleurs toujours pas à l'ordre du jour du fait d'un contexte institutionnel universitaire incertain.

1.

M. Le Floch rappelle dans un premier temps les échecs passés de l'enseignement supérieur rennais, tant au niveau de l'IDEX où le périmètre était interrégional que pour le projet plus récent d'ISITE. Ce passif a provoqué une prise de conscience des faiblesses rennaises et de la nécessité de chercher une autre solution de travail en commun, plus efficace et crédible.

L'échec à l'ISITE a été mal vécu par les acteurs, poursuit-il, d'autant plus que le jury international avait estimé le projet de bonne qualité, mais avec un point faible portant sur la gouvernance. La gouvernance paraissait ainsi non clarifiée, alors que les autres bénéficiaires ont présenté soit un schéma intégratif pur ou pré-fusionnel, soit comme Nantes une politique innovante de regroupement (entre Centrale Nantes et les universités). Suite à cet échec, les représentants de l'état par le biais du recteur, ainsi que les collectivités, ont voulu relancer la discussion avec l'enseignement supérieur rennais afin de trouver des solutions.

M. le Directeur souligne que le *statu quo* n'est pas une option. L'échec à l'ISITE entraîne un risque à moyen ou long terme de déclassement du site rennais, ce qui entraînerait un déficit d'attractivité, en particulier pour la recherche et les enseignants-chercheurs. La qualité des formations dispensées serait alors également atteinte. Ce risque est réel pour toutes les branches universitaires, tant dans les sciences dures que dans les sciences humaines et sociales.

Beaucoup d'échanges entre les Présidents et Directeurs des établissements d'enseignement supérieurs rennais (Rennes 1, Rennes 2, Ecole Supérieure de Chimie de Rennes, Insa Rennes, Ens Rennes et Sciences po Rennes) ont donc été organisés depuis mars afin de trouver un nouveau projet viable.

Le consensus trouvé et présenté aujourd'hui est un système voulu plus efficace et permettant la reconnaissance internationale du site de Rennes. Le but est de créer à l'horizon 2019

l'UNIR, ou Université de Rennes. Seules les grandes orientations seront votées au cours de ce conseil d'administration. Le reste fera l'objet de discussions plus complètes.

Une fois la vision partagée et le projet engagé, se pose néanmoins aujourd'hui la question de l'empilement des strates de fonctionnement. Un établissement comme l'IEP s'inscrit dans des réseaux multiples : Réseau des sept IEP, réseau des neuf, conférence des grandes écoles bretonnes, site de Rennes, partenariats internationaux... et UBL. Dans ce schéma et vu la structuration du site rennais, l'intérêt de l'intégration des six établissements dans l'actuelle COMUE se pose. Ensemble très large et interrégional, la COMUE semble trop éloignée, ne serait-ce que géographiquement, des étudiants et des établissements pour leur apporter de réelles perspectives, *a fortiori* si une nouvelle structure se crée.

M. le Directeur conclut en soulignant que ce qui l'importe personnellement est bien de trouver des solutions avec des conséquences concrètes pour les étudiants. Le document présenté par les six établissements est un premier consensus qui va être voté dans les mêmes termes par tous les conseils d'administration.

2.

M. Le Floch indique ensuite qu'il a présenté récemment aux personnels enseignants et administratifs une évolution pédagogique, évolution d'ailleurs déjà inscrite dans son programme quadriennal de réélection. Il s'agit de pousser plus loin la pluridisciplinarité, socle du modèle pédagogique de l'établissement, afin d'ouvrir les convergences aux autres domaines universitaires au-delà des sciences humaines et sociales.

Deux types de convergences avaient été pensées en 2014, l'une avec des écoles plus littéraires de type par exemple des Beaux-arts, l'autre avec les écoles d'ingénieur pour les profils plus sciences dures.

C'est sur ce deuxième axe que l'établissement a avancé. A la rentrée 2018, un nouveau parcours de « l'ingénieur Sciences Po » va ouvrir, pour 24 étudiants formés aux fondamentaux de mathématiques, physiques et chimie, mais également des sciences humaines, leur permettant ainsi une meilleure compréhension des enjeux contemporains.

Ce nouveau parcours va être mis en place avec l'INSA sous la forme d'un parcours intégré, certainement composé de titulaires d'un baccalauréat scientifique avec une mention TB.

M. le Directeur rajoute que la proximité avec l'INSA prendra également prochainement d'autres formes que cette collaboration pédagogique, puisque des réunions de travail entre les équipes de direction sont engagées, ainsi que des séminaires communs entre les équipes administratives. Il s'agit ainsi de renforcer les liens pour l'année prochaine, ceci afin de construire de nombreuses synergies utiles à l'établissement (par exemple l'acquisition de logiciels).

3.

M. Le Floch précise dans un troisième point que la prochaine présidence du concours commun sera assurée par l'IEP de Strasbourg pour 2018. Les deux thématiques du concours de question contemporaines sont « les radicalités » et « la ville ».

Il revient par ailleurs sur le souci observé à Saint Germain lors des épreuves du concours 2017, où une erreur de distribution entre le sujet principal et le sujet de secours a été observée. L'erreur a été corrigée rapidement. En tant que président du concours commun, M. le

Directeur précise qu'il a donné son accord à ce que soit appliquée la mesure corrective nécessaire, à savoir accorder un temps supplémentaire à ceux qui avaient été affectés. Le jury de concours s'est déroulé à Rennes et a conforté la décision et confirmé le respect du principe d'égalité entre les candidats.

4.

M. le Directeur revient ensuite sur son déplacement en Chine et salue le travail de Florent Villard et de Mengchao Yang dans la préparation de ce déplacement. Il s'agissait de prendre les contacts afin de pouvoir proposer un double-cursus franco-chinois et, à court terme, de nouveaux partenariats aux étudiants. Il rappelle qu'à partir de la rentrée, le Chinois sera d'ailleurs proposé en deuxième langue à l'IEP.

Sans en faire un compte-rendu précis, poursuit-il, de nombreuses universités ont été rencontrées, en Chine Continentale et à Taïwan. Quelques signatures ont déjà eu lieu et ouvrent de nouvelles perspectives. Ainsi, les étudiants partant à Jinan ou Qingdao en troisième année pourront continuer en 4<sup>ème</sup> année sur place et obtenir un diplôme de master local. C'est une véritable opportunité vu le niveau d'excellence de ces universités.

Globalement, il a fallu faire preuve de pédagogie pour expliquer aux nouveaux partenaires chinois qu'avec 1300 étudiants (contre près de 65 000 pour certaines), l'IEP de Rennes était un partenaire sérieux. Il note que des similitudes existent : les établissements chinois rencontrés sélectionnant également leurs étudiants à l'issue d'une année d'enseignement supérieur. Les universités rencontrées représentaient la plupart du temps 5% des meilleurs profils, des étudiants donc brillants et polyglottes.

5.

La deuxième école d'été de la Chaire a été préparée cette année par Thomas Aguilera en l'absence de Romain Pasquier. Elle accueille comme en 2016 à la fois des doctorants et des professionnels sur des thématiques similaires de réflexion sur les politiques publiques territoriales.

6.

Enfin, M. Le Floch évoque « l'accréditation » de la mention « politiques publiques », portée conjointement avec l'ENS Rennes et le soutien de Rennes 1, et qui vient d'être validée par le CNESER. Il remercie ainsi M. Diaz, Mme Lebois et tous les acteurs pour le travail entrepris.

\*\*

En l'absence de commentaires sur les différentes actualités, M. le Président salue les résultats de la procédure d'accréditation et laisse la parole à M. Diaz.

M. le Directeur des études complète en indiquant que l'offre de formation accréditée en master de l'IEP de Rennes s'accompagnera également d'une nouvelle collaboration sur la mention Sciences Politiques de Rennes 1.

## **MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES**

### **Délibération n°2017-24 : Engagement de l'IEP de Rennes dans l'université de Rennes**

M. le Directeur indique que cette délibération est présentée dans les mêmes termes aux différents conseils d'administration des établissements partenaires qui ont globalement voté à l'unanimité ou à une très forte majorité ce projet.

M. Le Floch détaille les points les plus importants du document. La mise en place d'une signature scientifique commune tout d'abord, selon lui cruciale pour la labellisation internationale et le repérage de l'activité de recherche du site (aujourd'hui répartie en fonction des marques communes). Les établissements garderont par ailleurs une autonomie, mais l'identité extérieure sera conjointe. La délivrance d'un doctorat commun ensuite renforcera la visibilité de la Recherche. Le centre de mobilité internationale (CMI) devrait rester quant à lui dans le giron du site rennais (aujourd'hui passé à l'UBL).

Ces mouvements ne seront que l'aboutissement d'une intégration de la recherche déjà prégnante (les UMR étant déjà soutenus par plusieurs établissements rappelle-t-il).

*NB : M. Pouliquen rejoint le conseil pendant la présentation de la délibération n°24.*

\*\*

M. le Président donne la parole aux administrateurs.

Mme Durand indique que les étudiants de « Changez l'IEP » regrettent tout d'abord l'aspect lacunaire de la documentation reçue, qui ne leur permet pas d'avoir un positionnement clair. Cette absence d'information est gênante pour les élus étudiants, mais également de manière générale pour tous les étudiants qui s'interrogeraient sur ledit projet, poursuit-elle. Se posent ainsi des questions sur les apports concrets de la mise en pratique des éléments. Elle souligne que la délibération présentée va dans le même sens que le projet I-SITE sur lequel un vote d'opposition avait été exprimé par le collectif qu'elle représente. Par conséquent, l'ensemble des administrateurs « Changez l'IEP » voteront contre la présente délibération.

Mme Lebois observe que l'empilement des structures et la pertinence de l'UBL sont par ce projet interrogés, et que l'orientation choisie devra permettre de clarifier l'ensemble.

En réponse à Mme Durand, M. Le Floch souligne que le vote du collectif a le mérite de la clarté, mais qu'il exprime sans doute une méconnaissance dudit projet. L'état lacunaire actuel du document présenté est lié à la progressivité de la démarche, de nouvelles étapes s'inscrivant dans une chronologie à venir. Il s'agit, précise-t-il, de savoir quels services proposer aux étudiants. Pour offrir des services de qualité, il semble plus facile de travailler au niveau d'une ville plutôt que sur un ensemble plus grand. Cette démarche va dans le sens d'une amélioration du service, la présente délibération reprenant les orientations de principe. Certes, le *statu quo* impacterait peut-être en premier lieu les universités, mais à moyen terme les écoles également. Il y a donc un intérêt pour tous à être ensemble.

M. le Président salue quant à lui le travail de synthèse qui permet à tous une lecture aisée du projet et rappelle que les détails organisationnels passeront à nouveau devant le conseil.

M. le Directeur indique que le travail de discussion est hebdomadaire, à six, sous la coordination de M. Olivier David (Rennes 2). Les enjeux seront notamment de trouver à terme une forme juridique qui garantisse l'autonomie de chacun. Depuis que ce texte a été rédigé, le projet est discuté régulièrement et remobilisera toutes les instances. La présente délibération est néanmoins un pallier nécessaire afin de ne pas reculer. Un autre point sera présenté en septembre, en lien avec la signature du contrat de site.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	6
Pour :	16

- *La délibération n°2017-24 relative à l'engagement de Sciences Po Rennes dans l'Université de Rennes est adoptée à la majorité absolue.*

### **Délibération n°2017-25 : Répartition des élus représentants des étudiants au conseil d'administration dans les différentes commissions**

M. Leblong-Masclat précise sur demande du Président les enjeux de cette délibération. Celle-ci reprend la composition des différentes commissions de l'établissement suite au renouvellement partiel d'élus étudiants réalisé au printemps (suite à la démission de trois administrateurs du collectif « Changez l'IEP »).

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-25 relative à la répartition des élus représentants des étudiants au conseil d'administration dans les différentes commissions est adoptée à l'unanimité.*



## **Délibération n°2017-26 : Règlement intérieur des bibliothèques et Charte documentaire**

M. Le Floch indique que ces deux documents ont été présentés en commission documentaire, ainsi qu'en Comité Technique d'Etablissement pour avis.

Il s'agit globalement de procéder à une harmonisation des textes, en particulier pour tenir compte des spécificités liées à Caen. Bien entendu souligne-t-il, à l'article 12 du règlement, les « X » doivent être remplacés par la date du présent conseil à savoir 3 juillet 2017.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-26 relative au règlement intérieur des bibliothèques et à la Charte documentaire est adoptée à l'unanimité.*

M. Le Floch rajoute en conclusion que la responsable de la Bibliothèque se plaint de comportements anormaux de certains étudiants depuis quelques semaines. Il aimerait ainsi que la situation s'améliore et redevienne propice au travail de tout le monde.

## **FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES**

### **Délibération n°2017-27 : Evolution des tarifs de Prêts entre Bibliothèque et tarifs d'inscription des lecteurs**

M. Le Floch indique que cette délibération est principalement passée afin de s'adapter au droit en vigueur et à une position de la Cour de Cassation sur les tarifs des prêts entre bibliothèques.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-27 relative à l'évolution des tarifs de Prêts entre Bibliothèque et tarifs d'inscription des lecteurs est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-28 : Avenant financier à la convention concours commun 1<sup>ère</sup> année 2016**

M. le Directeur présente la délibération en rappelant qu'une gestion de concours engendre des recettes ainsi que des coûts. Le principe de l'organisation commune est de faire supporter le même coût à l'étudiant, peu importe le centre de passage. Il s'agit donc une fois les concours passés de compenser les IEP ayant un équilibre financier plus déficitaire que les autres. Certains coûts spécifiques sont intégrés dans ce calcul, en particulier pour l'IEP de Rennes la masse salariale du poste de gestion informatique. La présente délibération concerne le concours 2016, ce qui, reconnaît-il, montre un certain retard du réseau dans la coordination de ces problématiques.

\*\*

Mme Thomas s'interroge sur l'impact du nombre de boursiers dans le résultat obtenu par site.

M. Le Floch souligne qu'il n'y a pas de gros écarts entre les sites vu le nombre élevé de candidats (règle des grands nombres). Le taux de boursier est sensiblement le même partout, même si Toulouse et Rennes ont traditionnellement un nombre plus important.

*Précisions d'après le CA : Sur ce concours, Lille, Toulouse et Rennes ont le plus grand nombre de boursiers (en relatif par rapport aux candidats inscrits) et Rennes est le deuxième IEP en nombre de boursier absolu derrière Aix.*

\*\*

En l'absence d'autres commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-28 relative à l'avenant financier à la convention concours commun 1<sup>ère</sup> année 2016 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2017-29 : Avenant financier à la convention Concours commun 2<sup>ème</sup> année 2016**

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-29 relative à l'avenant financier à la convention concours commun 2<sup>ème</sup> année 2016 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2017-30 : Attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour l'année 2017-2018**

*Nota : Sortie de séance de M. CHAUVEAU*

M. Le Floch précise les modalités de fonctionnement de la Nouvelle Bonification Indiciaire. Il rappelle les règles internes d'affectation, qui permettent l'attribution de 40 points à deux fonctions, après avis du CTE. Pour l'année à venir, deux fonctions ont été proposées : la responsabilité du contrôle de gestion et le management du service de scolarité ; ces deux fonctions ont recueilli un avis favorable.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-30 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour l'année 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2017-31 : Déclaration de l'agenda d'accessibilité programmée**

M. Leblong-Masclat explique que cette délibération fait suite à des discussions avec le rectorat et nos partenaires institutionnels pour avancer la question de l'accessibilité des bâtiments. Pour la question notamment de la cage d'ascenseur, une enveloppe avait en effet été prévue au CPER actuel. Des échanges ont donc été pris avec le service du patrimoine du rectorat afin qu'ils accompagnent l'IEP sur ces questions. L'agenda d'accessibilité vient indiquer les efforts à faire dans les années à venir.

M. le Président indique que cette question est certes une obligation mais, au-delà, une nécessité absolue.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-31 relative à l'agenda d'accessibilité programmée est adoptée à l'unanimité.*

## **PEDAGOGIE**

### **Délibération n°2017-32 : Création d'un grade-master en alternance « Terre et Mer »**

M. Diaz rappelle dans un premier temps la réforme de la quatrième année et la mise en place des différentes écoles, dont notamment l'école du management des organisations, composée de formations en alternance dont deux parcours depuis l'année 2016-2017 en apprentissage. Le nouveau parcours proposé, « Terre et Mer », s'inscrit dans cette école poursuit-il. Il est construit en coopération avec l'ENSTA Bretagne et Agro Campus et est porté par M. Le Glass, présent à ce conseil, M. Ollivro et lui-même.

M. le Directeur des études souligne que cette formation en alternance innovante de Master 2 part d'un besoin des entreprises d'avoir du personnel qualifié pour la maîtrise de projet des produits innovants autour de la terre et de la mer, convergence particulièrement importante pour le tissu économique breton. Les étudiants vont donc développer des compétences sur la question de la recherche de financement, de la veille juridique, de la négociation avec les acteurs du territoire et sera à forte dose pluridisciplinaire.

Les quatre cents heures de formation, poursuit-il, vont être suivies dès la rentrée prochaine par six étudiants qui ont fait le choix de ce nouveau parcours. Leur alternance sur cette formation est d'ailleurs déjà trouvée au sein des entreprises concernées par ces problématiques.

L'ENSTA Bretagne (Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Avancées de Bretagne) compte monter un nouveau parcours de management des questions maritimes qui pourra être suivi par les étudiants de « Terre et Mer » pendant trois semaines. Une semaine sera par ailleurs en commun avec le master de Caen. Le partenariat avec Agro Campus s'exprime quant à lui au travers des étudiants de cette école d'ingénieur en année de césure qui auront ainsi la possibilité de suivre la formation de l'IEP pendant l'année.

M. Diaz indique que l'innovation est le maître mot de ces projets à la frontière de la terre et de la mer, et prend l'exemple de la société Triballat, spécialisée de yaourts au soja qui se lance dans les produits à base d'algues. La première promotion est petite, mais devrait se développer à terme.

M. Diaz rappelle enfin que cette création s'inscrit dans les projets de nouveaux parcours de Sciences Po Rennes, permettant de répondre au mieux aux aspirations des acteurs économiques et sociaux. Un Master sur les territoires innovants à Caen et un autre sur les Affaires européennes et intégrations régionales devraient également voir le jour l'année prochaine, ce qui porterait à une vingtaine l'offre de spécialités de l'IEP de Rennes.

M. Le Glass souligne que le master a bien été présenté, et qu'il offrira de rapides débouchés aux étudiants.

\*\*

Mme Thomas salue dans un premier temps la création d'un nouveau master dans un nouveau domaine. Elle remarque cependant que les étudiants qu'elle représente font état d'une réserve sur le contenu pédagogique, qui s'intègre trop selon eux dans des questions de management et de commerce. L'IEP ne doit donc pas s'orienter à nouveau vers ces thématiques, qui se rapprochent de celles traitées dans une école de commerce. Les élus étudiants de son collectif conclut-elle s'abstiendront donc à cette délibération.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

## Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	6
Contre :	0
Pour :	16

- *La délibération n°2017-32 relative à la création d'un grade-master en alternance « Terre et Mer » est adoptée à l'unanimité moins six abstentions.*

## **RECHERCHE**

### **Délibération n°2017-33 : Convention de partenariat entre l'IEP de Rennes et le Pôle métropolitain Loire Bretagne**

M. Le Floch indique que la délibération concerne un projet de coopération en cours entre Sciences Po Rennes et le pôle métropolitain Loire Bretagne, pour un colloque organisé les 19 et 20 octobre prochains. La convention permet de clarifier les liens entre les deux structures. M. le Directeur remercie par ailleurs Patrice Diatta et Thomas Aguilera pour le travail de coordination de la Chaire effectué.

\*\*

Mme Durand demande si ce colloque sera accessible aux étudiants également.

M. Leblong-Masclat indique que la Chaire organise deux journées. La première, le 19, est une journée scientifique, avec des chercheurs et des praticiens du monde entier. Cette journée est ouverte, mais répond aux canons d'une journée de recherche. La journée du 20 est quant à elle grand public, donc *de facto* ouverte à un public plus large, et se passera à Nantes.

Le format de cet événement est similaire à celui du colloque des trente ans des régions organisé précédemment.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-33 relative à la Convention de partenariat entre l'IEP de Rennes et le Pôle métropolitain Loire Bretagne est adoptée à l'unanimité.*

## **VIE ETUDIANTE**

### **Délibération n°2017-34 : Domiciliation association du Master Concertation Transition Territoriale**

M. le Directeur indique qu'il s'agit d'une demande de domiciliation d'une association des anciens du Master Concertation transition territoriale.

M. Diaz souligne qu'il s'agit d'une association des anciens étudiants, mais également des étudiants en cours d'étude. Il rappelle par ailleurs que désormais, les subventions aux associations d'anciens étudiants de masters ne seront pas comptabilisées dans l'enveloppe globale destinée aux associations étudiantes.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-34 relative à la Domiciliation de l'association du Master Concertation Transition Territoriale est adoptée à l'unanimité.*

\*

\* \*

### **POINTS DIVERS**

M. Diaz souligne que la délibération n°35 sur les subventions aux associations étudiantes 2017/2018 a été retirée de l'ordre du jour. La commission de la vie étudiante s'est en effet réunie et les demandes ont été examinées, mais des auditions vont cependant être nécessaires afin d'apprécier au mieux les projets présentés. La ventilation des montants attribués ne sera donc validée qu'au prochain conseil d'administration.

M. Labarre demande quelles seront les associations auditionnées et comment celles-ci seront informées de cette demande.

M. Diaz indique qu'un mail va être envoyé aux associations concernées et que les élus étudiants membres du conseil peuvent également transmettre l'information de leur côté.

--

Mme Thomas indique qu'au dernier CA, l'aménagement du nouveau bâtiment avait été envisagé avec une implication des étudiants. Elle s'interroge alors de la forme que prendre cette implication.

M. Le Floch souligne qu'à ce sujet, le calendrier de récupération du nouveau bâtiment a été repoussé à l'automne. Il ne pourra pas y avoir un local par association, mais les étudiants

notamment par le biais de leurs représentants au CA, pourront proposer des projets d'aménagement.

M. Diaz confirme que le budget consacré à cette opération est prévu et qu'il fera l'objet d'une discussion à travers les associations et les étudiants. C'est un engagement de la Direction qui sera tenu à la rentrée prochaine.

--

M. Labarre indique qu'il comprend le contexte et les questions qui ont poussés à changer la date du présent conseil. Il en déplore néanmoins la temporalité, puisqu'elle ne permet pas à tous les représentants étudiants d'y participer.

M. le Président acquiesce et indique qu'il s'agit d'une situation malheureusement exceptionnelle liée à la remise en cause des points à l'ordre du jour.

M. le Directeur rappelle qu'il s'agissait en effet en juin de signer le contrat de site, situation remise en cause par le contexte institutionnel. Quant à la livraison du nouveau bâtiment, elle n'est prévue finalement qu'en octobre, pour une utilisation effective début janvier. Cette situation amène néanmoins conclut-il à relativiser : l'accord officiel pour ce projet a été donné en 2008, et sa réalisation ne sera complète qu'en 2017.

--

Mme Durand évoque une demande du 17 mai 2017 des élus étudiants à l'attention de la Direction et de la Directrice des Relations internationales restée sans réponse. La demande était en rapport à l'initiative de signature d'un partenariat avec Tel Aviv. Trois cents étudiants ont ainsi manifesté dans une pétition leur désaccord, ce qui représente une part non négligeable de l'ensemble des étudiants. Il s'agissait donc par cette demande, poursuit-elle, de convoquer une commission des relations internationales afin de pouvoir débattre des critères éthiques régissant les stratégies de partenariat de l'établissement. Ces discussions auraient pu à terme aboutir à une décision du conseil d'administration. Elle souligne que Tel Aviv a des liens prouvés dans la politique de colonisation et d'apartheid des territoires occupés. Elle s'interroge sur le silence de la Direction et l'absence de retour préalable de celle-ci avant le conseil d'administration.

M. Le Floch précise tout d'abord en réponse à Mme Durand que les étudiants ne « convoquent » pas une commission officielle de l'établissement. Celle-ci se réunit régulièrement sur certaines problématiques et selon un protocole. Le courriel envoyé et évoqué a bien été reçu. Comme déjà rappelé lors de ce conseil, sans signatures précises ni identification des étudiants concernés, le courriel est considéré comme anonyme et ne fait pas, faute de temps à consacrer à toutes les sollicitations, objet d'une réponse formalisée. Si les auteurs, par exemple les élus étudiants administrateurs au CA, avaient signé le document, il aurait été possible de fournir des explications sur les raisons qui sous-entendent la signature dudit partenariat.

M. le Directeur poursuit en indiquant qu'il a toujours personnellement considéré que l'enseignement supérieur devait être au-delà du champ politique classique et dissocié. Il souligne qu'il est bien entendu ouvert à en discuter, mais la séance plénière du conseil n'est



pas le moment où échanger sur ce point. Le nombre d'étudiants qui se sont émus de cette décision est en effet non négligeable et nécessite discussion.

Mme Durand fait remarquer que la demande correspondait bien à ce que proposait M. Le Floch, une demande de réunion avec la Directrice des relations internationales.

M. le Président indique que le calendrier pour fixer cette réunion ne va pas être décidé à l'instant, *a fortiori* vu les congés d'été qui s'annoncent.

M. Lejolviet pointe quant à lui de la difficulté de ce type de débats. Il fait remarquer que le Directeur a évoqué en ce début de conseil la question du développement des liens avec la Chine, sans pour autant avoir suscité une indignation politique de même niveau. L'indignation ne peut être unilatérale.

M. le Président insiste que la personnalisation dans les messages à destination de la Direction est un sujet sensible déjà évoqué ; les demandes doivent être signées.

Mme Thomas fait remarquer que la signature existe, mais elle reprend la personnalité du collectif auxquels les étudiants appartiennent.

M. le Président souligne qu'il ne s'agit donc pas d'une signature permettant d'identifier les auteurs.

M. le Président met fin à la séance à 18h26.